



COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

CLÉA NUMÉRIQUE : ÉVALUATION

Connaître ses points forts et compétences à développer propres à l'usage du numérique lorsqu'on est salarié

Objectifs

Le CléA Numérique est une certification interprofessionnelle, inscrite de droit à l'inventaire des certifications. Elle offre l'opportunité de valider le socle de connaissances et de compétences professionnelles sur 4 domaines fondamentaux du numérique.

Dans le cadre de la certification CléA Numérique, une évaluation préalable est réalisée. Selon les préconisations qui ressortent de cette évaluation, et selon les modules qui doivent être validés, un parcours de formation peut être proposé.

Les objectifs de cette évaluation sont :

- Évaluer en amont et en fin de formation, les connaissances puis les compétences dans le domaine des compétences numériques
- Identifier en amont les besoins de formation si nécessaire
- Identifier les acquis en fin de formation

Programme

ÉTAPE 1

Un conseiller accueille le candidat et lui explique très simplement ce que la certification Cléa peut apporter dans son parcours professionnel et social.

ÉTAPE 2

L'évaluation préalable des acquis détermine les acquis du candidat vis-à-vis du référentiel. Elle peut le déclarer admissible (niveau requis atteint), mais elle peut aussi aboutir à la préconisation d'un parcours de formation.

- CAS 1 : Le candidat valide les 4 domaines du CLÉA numérique et obtient la certification.
- CAS 2 : Le candidat n'a pas validé tous les domaines du CléA, il a besoin de renforcer ses compétences et des éléments restent à acquérir. Une formation peut être proposée, avec un programme personnalisé qui permet de développer ces compétences

ÉTAPE 3

L'évaluation finale, à la suite d'un parcours de formation, porte spécifiquement sur les compétences jugées non acquises au regard de l'évaluation préalable des acquis. Elle vise à valider que tous les domaines sont acquis pour obtenir la certification.



Durée

3 parcours sont proposés selon le niveau de langue initial et l'objectif visé (A2 ou B1) :

- **Évaluation CléA Numérique :**
3h (2 entretiens individuels) +
3h de test
 - **Parcours CléA Numérique (court) :**
35h de préparation +
3h (2 entretiens individuels) + 3h de test
 - **Parcours CléA Numérique (long) :**
100h de préparation +
3h (2 entretiens individuels) + 3h de test
- D'autres durées de parcours peuvent être étudiées selon le projet de l'apprenant.

Se renseigner auprès de notre service de formation continue à formationcontinue@ams-grandsud.fr

Public

Tout professionnel ou personne souhaitant se former ou se certifier aux Compétences Clés et/ou au CléA Numérique

CLÉA NUMÉRIQUE : ÉVALUATION

Suite

Méthodes pédagogiques

L'évaluation prévoit une approche centrée sur le métier. Un scénario est proposé au candidat qui réalise les activités numériques sur ordinateur ou tablette.

Modalités d'admission

Une évaluation préalable détermine les acquis du candidat vis-à-vis du référentiel. Elle peut le déclarer admissible (niveau requis atteint), mais elle peut aussi aboutir à la préconisation d'un parcours de formation : la préparation.

Modalités d'évaluation

A la fin du parcours de formation, une évaluation finale a lieu. Elle porte spécifiquement sur les compétences jugées non acquises au regard de l'évaluation préalable des acquis. Elle vise à valider que tous les domaines sont acquis pour obtenir la certification.

Modalités de validation

Pour obtenir la certification, les 4 domaines du Cléa numérique doivent être acquis. Périmètre de la validation partielle : si l'évaluation du candidat établit que les compétences d'un ou plusieurs des 4 domaines de compétences sont acquises, ce ou ces domaine(s) de compétences lui reste acquis pendant 5 ans sur une plateforme interprofessionnelle de suivi de CléA Numérique.

Tarifs

- Évaluation Numérique : 450€
- Parcours CléA Numérique (court) : 1300 €
- Parcours CléA Numérique (long) : 2900 €

Financement possible par le Compte Personnel de Formation.



Lieux

- Nîmes
- Montpellier
- Toulouse Matabiau

Accessibilité handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

